

Sujet : [INTERNET] Enquête publique préalable au projet de réalisation d'une aire de grand passage des GDV sur la commune de La Jarne.

De : pascal.dahuron@sfr.fr

Date : 01/03/2024 11:36

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je vous fais parvenir ce courriel afin de vous exprimer mon profond désaccord à l'installation d'une aire de grand passage pour les GDV sur la commune de La Jarne.

Le monde agricole ne se porte pas bien et de plus en plus de terres sont arrachées à leur propriétaire pour des projets immobiliers, des routes, des Zones d'activités, des zones industrielles, des parcs éoliens etc.....

Prendre des terres agricoles sans l'accord des propriétaires par le biais de préemption pour l'aménagement d'une aire de grand passage et favoriser des rassemblements (messes) dédiées au culte religieux évangélistes est contraire aux règles de séparation de l'église et de l'état prononcées en 1905.

L'état semble ne pas se soucier de ce petit détail comme d'ailleurs de l'opinion des administrés de la commune de La Jarne.

L'achat, l'aménagement et l'entretien de ces terrains par les deniers de l'état, c'est à dire notre argent, sans notre consentement vont à l'encontre des droits et devoirs.

Vous avez droit, je suppose, Monsieur le Préfet à un logement de fonction pour votre fonction d'état. Comment justifiez-vous le même arrangement pour les GDV sans aucune légitimité.

Nous citoyens devenons propriétaire en empruntant pendant 30 ans tout en payant nos impôts. Si les GDV désirent un terrain, qu'ils se l'achètent, l'aménagent et l'entretiennent à leurs frais sachant que même dans cette configuration il s'agira un peu de notre argent vous en conviendrez.

L'AMAP proche du choix de l'emplacement de ce terrain deviendra à coup sûr un garde manger pour ces personnes chasseurs cueilleurs qui ne possèdent rien et s'approprient tout. Demandez aux agriculteurs locaux, malgré les sanitaires mis en place par la CDA les GDV font leurs besoins dans les champs autour des terrains aménagés parce qu'une croyance (encore une) les empêche d'utiliser les installations car le diable se trouve dans le trou des WC.

Renseignez-vous Monsieur le Préfet, je ne divague pas et je connais bien ces communautés. Roger Gervais en charge de trouver des terrains sous l'ancien mandat de la CDA, je crois, me disait que la solution serait de planter des haies d'arbustes pour créer des sanitaires naturels. Je ne sais pas si je dois rire ou pleurer.

De plus ces personnes, surtout des femmes et des enfants vont déambuler à pieds le long de la D202 pour aller sur La Jarne ou bien vers Angoulins pour faire des courses dans le meilleur des cas. Cette route est dangereuse et accidentogène et vous ne pourrez pas dire que vous n'êtes pas responsable lorsqu'un drame arrivera.

Pour toutes ces raisons je vous renouvelle mon opposition à l'aménagement de ce terrain.

Souhaitant que mon courrier soit lu et pris en compte.

Cordialement, Pascal Dahuron